

DEC161413DR15

Décision portant nomination de M. Touati DOUAR aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN) et nommant M. Erick DUFOURC en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5248 en décembre 2015 ;

Considérant que M. Touati DOUAR a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 4 au 6 avril 2016 et du 30 mai au 1^{er} juin 2016

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Touati DOUAR, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5248 intitulée Institut de Chimie et de Biologie des Membranes et des Nanoobjets (CBMN), à compter du 2 juin 2016.

M. Touati DOUAR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au



paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Touati DOUAR, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 20 juin 2016

Le directeur de l'unité
Erick DUFOURC

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa du directeur général des services de l'Université de
Bordeaux
Eric DUTIL

Visa du directeur général de Bordeaux INP
François CANSSELL